

# ENFANTS D'AUJOURD'HUI DIVERSITÉ DES CONTEXTES PLURALITÉ DES PARCOURS

*Colloque international de Dakar  
(Sénégal, 10-13 décembre 2002)*



*Numéro 11*

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE  
AIDELF**

# La circulation des enfants en France au 20<sup>ème</sup> siècle

Céline CLÉMENT

INED et CERPOS, Université Paris X, France

A partir de l'enquête « Proches et parents » (Ined, 1990), plus particulièrement à partir de la question « *A quel âge avez-vous quitté le domicile de vos parents pour une durée supérieure à un an* », nous allons voir non seulement la complexité de conceptualiser un départ, qui revêt diverses formes et significations, mais aussi mettre en lumière une forme de « circulation des enfants », en France, au 20<sup>ème</sup> siècle, qui ne transparaît pourtant pas dans nos représentations de la famille d'hier.

Initialement, nous souhaitions étudier la décohabitation juvénile, terme inventé par les sociologues et les démographes afin de décrire comment les jeunes quittent le domicile familial. Les recherches ont souligné toute la difficulté de quitter ses parents dans une situation de crise, en mettant l'accent sur la précarisation de la situation des jeunes (une hausse du chômage entraînant une prolongation des études<sup>1</sup>), mais aussi le fait que de meilleures relations avec les parents est une bonne raison de rester chez ces derniers. Ce thème est souvent abordé à partir d'indicateurs statistiques : on dispose de l'âge au départ et des modalités de celui-ci. Aussi, la décohabitation est saisie à un moment « t » : elle est appréhendée comme un événement ponctuel s'inscrivant dans un processus linéaire, et elle est constitutive de l'entrée dans la vie adulte dont elle représente l'une des premières étapes. Cependant, force est de constater que la mesure d'un départ se révèle complexe. En effet, qu'appelle-t-on un départ ? Dans un article, Catherine Villeneuve-Gokalp (1997) avait souligné toute la difficulté d'une définition de la décohabitation, celle-ci variant selon les objectifs mais aussi selon les perceptions des chercheurs. Pour certains, l'indépendance résidentielle apparaît suffisante pour constituer une telle étape tandis que pour d'autres une autonomie financière doit l'accompagner, ce qui complique la notion de décohabitation. De plus, il est parfois difficile de différencier ceux qui quittent le foyer parental de ceux qui vivent à l'extérieur du logement familial, processus considéré comme un « départ » pour les premiers et comme une « absence » pour les seconds. On peut par exemple vivre en résidence universitaire et revenir chaque week-end ou lors des vacances scolaires chez ses parents. On peut loger chez ses parents la semaine et vivre en couple le week-end... autant de situations transitoires qui ajoutent une étape dans le processus de décohabitation. Quelques recherches ont d'ailleurs mis en lumière l'importance des diverses échelles de mesure d'une décohabitation, devenue progressive et parfois même réversible avec la notion de « départs provisoires » (Blöss, Godard, Frickey, 1990), de « faux départ » (Villeneuve-Gokalp, 1997) et d'« absence » (Villeneuve-Gokalp, 1997). Décrite autrefois comme une trajectoire linéaire où l'on passait directement de la famille d'orientation à la famille de procréation, l'entrée dans la vie adulte aujourd'hui s'allonge, se complexifie, et s'y ajoutent des étapes intermédiaires comme la « vie en solo », la « vie en couple à temps partiel », considérées comme un moyen de reporter les engagements familiaux pour les plus jeunes. Toutefois, si Catherine Villeneuve-Gokalp (1997) souligne la difficulté de comparer les différentes études sur la décohabitation entre elles, celles-ci ayant des objectifs mais aussi des définitions variées, la comparaison avec les anciennes générations demeure également problématique. D'autres situations tout aussi transitoires étaient fréquentes : l'internat, parfois le placement, mais aussi l'hébergement dans les foyers de travailleur. Aujourd'hui, certains chercheurs ajoutent une condition d'indépendance financière à l'indépendance résidentielle pour assimiler ce départ à une « véritable » décohabitation,

---

<sup>1</sup> Notamment depuis la théorie de Pierre Bourdieu (1978) selon laquelle l'inflation des diplômes entraîne leur dévaluation, engageant les jeunes à prolonger leurs études afin de ne pas déchoir dans la division sociale du travail.

question qui ne se posait aucunement autrefois. On le voit bien ici, se mélangent plusieurs notions, où partir, quitter, décohabiter, recouvrent plusieurs sens et perceptions, et où l'autonomie apparaît comme une donnée hautement subjective. La décohabitation est alors un processus complexe et progressif, nécessitant plusieurs mesures afin d'en décrire la dynamique. Mais plus encore, il semble nécessaire de réinsérer cette étape dans le parcours des individus, et ce dès leur enfance, afin d'en saisir la dimension d'autonomisation. En effet, les différentes enquêtes occultent une donnée essentielle : un départ se construit, s'élabore au fil du temps, au sein de la famille d'origine. L'autonomie ne se réalise pas seulement au moment du départ du logement : elle s'acquiert, petit à petit, tout au long de l'enfance et de l'adolescence. De plus la famille, contrairement à ce que l'on pourrait penser, n'est pas caractérisée par la cohabitation de tous les membres qui la fondent : tous ne vivent pas sous le même toit au même moment. Des ruptures avec la famille d'origine peuvent apparaître avant ces premiers seuils, participant à l'élaboration de ce processus qu'est l'autonomisation.

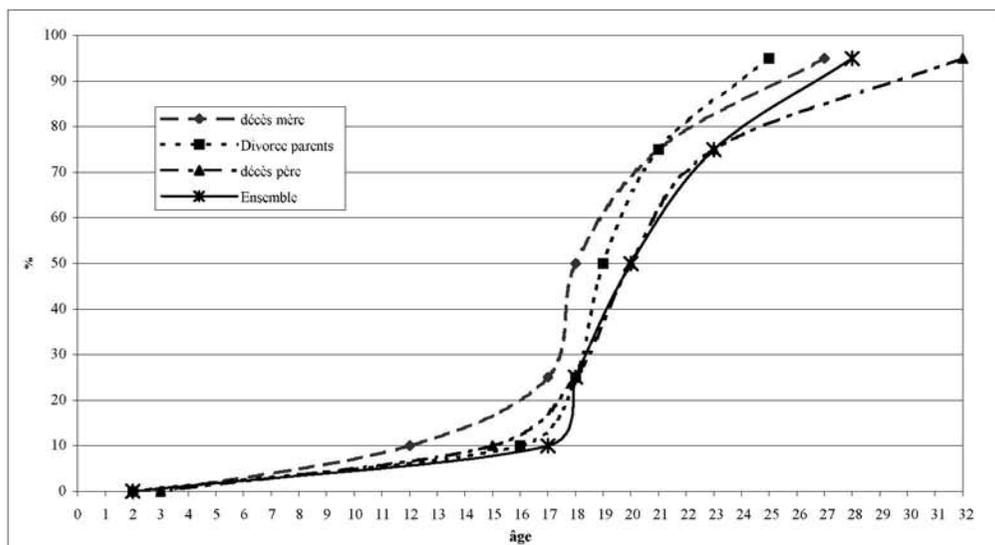
Aussi, une question extraite de l'enquête « Proches et parents », réalisée à l'Institut National d'Études Démographiques en 1990 par Catherine Bonvalet, Dominique Maison, Hervé Le Bras et Lionel Charles, « *À quel âge avez-vous quitté le domicile de vos parents pour une durée supérieure à un an* », révèle une situation inattendue. En effet, en ne définissant pas le départ comme une décohabitation telle qu'on peut la percevoir (c'est-à-dire comme un moment voulu et choisi par les acteurs de cette étape), en ne précisant ni les motifs, ni les conditions de celui-ci (existence d'une autonomie financière), mais en intégrant une clause de durée (supérieure à un an), cette question met en avant des comportements loin d'être anecdotiques. On note ainsi une coupure précoce avec le domicile parental pour certains enquêtés : 25% ont quitté le domicile des parents pour une durée supérieure à un an avant l'âge de 18 ans (Graphique n°1). Il semblerait ainsi que le terme de « âge à la première coupure » soit plus approprié pour cette question. À partir d'une première recherche issue de l'enquête « Proches et parents » et d'entretiens semi-directifs (Clément, 2002), mais aussi d'une analyse complémentaire de l'enquête « Biographies et Entourage » (Lelièvre, Vivier, 2002), nous allons mettre en avant cette notion de « première coupure précoce » et de « circulation des enfants », que ce soit par le biais du pensionnat, de la mise en nourrice, de longue période d'hébergement lors de difficultés familiales, conjugales ou financières en France, au 20<sup>ème</sup> siècle. Pour plus de précisions quant à la méthodologie, le lecteur est invité à se reporter à la fin de ce texte.

Soulignons ici que les résultats de l'enquête « Proches et parents » ne traduisent pas un départ plus tardif des plus jeunes générations du logement parental. Aussi, les enquêtés âgés de moins de 35 ans sont-ils partis à 20 ans et ceux de plus de 64 ans à 22,4 ans. Ces différences apparaissent logiques puisque nous travaillons ici à partir des enquêtés qui ont effectivement décohabité. Par cette construction, le champ des possibles est donc plus restreint pour les plus jeunes générations : elles ne peuvent avoir quitté le domicile parental après 34 ans, contrairement aux autres générations qui ont un éventail plus large des possibles. Cela peut ainsi expliquer le mouvement inverse que nous retrouvons : plus les générations sont âgées, plus elles ont quitté le logement de leurs parents tardivement. Cependant, lorsque la population étudiée est limitée aux individus qui sont partis avant 35 ans (afin d'avoir des âges comparables selon les générations), on ne retrouve toujours pas de comportements plus tardifs des plus jeunes générations, même si les différences sont moins importantes (20 ans lorsque les enquêtés ont moins de 35 ans et 21,5 ans lorsqu'ils ont plus de 64 ans)<sup>2</sup>. Ces premiers résultats nous amènent à nous interroger sur le sens, sur la compréhension et sur la perception de la question « *À quel âge avez-vous quitté le logement de vos parents pour une durée supérieure à un an* ». Si une même définition de l'âge au départ pour des générations diverses n'induit pas - selon l'enquête « Proches et parents » - un

<sup>2</sup> Lorsque nous mesurons le rapport de risque que les enquêtés quittent le domicile parental avant 18 ans, les individus âgés de moins de 35 ans ne se distinguent pas des autres.

départ plus tardif pour les enquêtés plus jeunes, cela pourrait s'expliquer par une variation des perceptions d'un tel événement, entraînant un effet de déclaration<sup>3</sup>. Qu'en est-il des effets de mémoire des individus plus âgés (Auriat N., 1996), mais aussi de la signification de leur départ ? Au terme de leur expérience plus longue, réinterprètent-ils cette donnée ?

GRAPHIQUE 1 : ÂGE AUQUEL LES ENQUÊTÉS ONT QUITTÉ LE DOMICILE PARENTAL POUR UNE DURÉE SUPÉRIEURE À UN AN SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES DE L'UNIVERS FAMILIAL D'EGO



Sources : d'après l'enquête « Proches et parents », Ined, 1990.

## 1. Définition d'un départ selon l'enquête « Proches et parents »

Il apparaît que la formulation de la question de l'enquête « Proches et parents » quant au départ des individus ne réponde pas *stricto sensu* à la décohabitation du domicile des parents, à une volonté ou à un choix des individus de quitter le logement parental, et ne correspond pas au questionnement actuel des sociologues et démographes sur ce thème. L'observation de l'âge médian et des déciles met ainsi en lumière la diversité des situations. Si à 20 ans, 50% des enquêtés, et ce, toutes générations confondues, ont quitté le domicile des parents, 10% d'entre eux sont dans cette situation à 17 ans et 5% à 15 ans. Cela peut correspondre à l'entrée en pensionnat, le service militaire pour les plus anciennes générations, ou le « placement » de certains enquêtés, comme l'apprentissage. Certains peuvent également avoir été confiés ou hébergés par d'autres personnes ou membres de leur famille. Cette pratique semble d'ailleurs plus fréquente pour celles et ceux qui ont vécu le divorce ou le décès d'un de leurs parents lors de leur jeunesse, avec une tendance nettement plus marquée pour ceux qui ont connu le décès

<sup>3</sup> Par exemple, interrogés sur l'émancipation de leurs enfants, une enquête biographique réalisée en Belgique a permis de confronter diverses données : celles des parents (père et mère interrogés séparément puis ensemble) et celles du registre Belge, lequel collecte la liste datée des entrées et sorties des membres du ménage. Il en résulte que « la date d'émancipation des enfants est l'objet de déclarations assez divergentes des parents, le père et la mère n'ayant pas toujours la même interprétation de leur départ. C'est vraisemblablement le cas lorsque l'enfant est allé vivre en cohabitation avant de se marier. » (Poulain M., Riandey B., Firdion J.-M., 1991, p. 71). Aussi « Si les pères citent davantage d'enfants émancipés, les mères fournissent un nombre absolu de dates de ces événements plus élevés que leur mari ». (...) « Les mères auraient une perception plus tardive et formelle de l'émancipation de leurs enfants ». (ibid., p. 82).

de leur mère. En effet, d'après le graphique n°1, on note une première coupure avec les parents, très précoce pour les individus qui ont vécu le décès de leur mère (10% ont quitté le domicile parental pour une durée supérieure à un an avant 12 ans), ceux qui ont connu le décès de leur père (10% ont quitté le domicile parental avant 15 ans) et enfin ceux dont la mère est divorcée (10% sont partis avant 16 ans).

Ces séparations précoces apparaissent courantes à la lecture des entretiens : l'entrée en pension - parfois dans un pays étranger - la mise en nourrice, notamment lors de la période de la Seconde Guerre mondiale, l'hébergement par les grands-parents ou d'autres membres de la famille sont autant de contextes observés. L'exemple de Michèle peut illustrer notre propos. Celle-ci est née en 1942. Elle est issue d'une fratrie de trois enfants dont elle est l'aînée. Elle a souvent été gardée par ses grands-parents maternels, essentiellement lors des vacances. Cependant, son frère cadet a été « *pratiquement élevé* » par ses grands-parents jusqu'à l'âge de 5 ans, avant qu'il n'entre à l'école primaire. Peu d'explications seront énoncées, les circonstances apparaissant naturelles. Les entretiens dévoilent alors des histoires familiales inattendues. Comme le souligne Michèle, c'est son grand-père qui souhaitait garder un peu plus son petit-fils afin d'avoir un jeune enfant à la maison :

*« Ben, je sais pas tellement. C'est parce que d'abord, mon grand-père il adorait les enfants, il disait toujours à ma grand-mère, il faut toujours qu'il y ait un bébé dans un berceau. Donc, quand ils n'en ont plus fait, ils ont pris mon petit frère. Et puis ils ne voulaient pas le rendre et puis bon, maman elle leur laissait un peu pour leur faire plaisir et tout ça. Et puis... moi j'ai vu mon grand-père, un jour il avait pris le train, on était en caserne à l'époque et puis il avait pris le train de B. pour le laisser chez nous. Et il est reparti, il avait le petit frère dans les mains. Il est reparti avec le petit frère. Et quand ma grand-mère elle l'a vu arriver, elle lui a dit 'mais comment tu as ramené encore le petit !' Alors il dit 'oh, qu'est ce que tu veux...' c'était mon grand-père qui le voulait. »*

Lucette relate également l'histoire de sa mère et de sa tante.

*« Et donc c'était, il y avait la sœur de ma mère, et là aussi il y avait un gros problème. Parce qu'elles n'ont pas été élevées ensemble. Parce que ma grand-mère maternelle, quand... ma tante donc est née, elle s'est retrouvée enceinte tout de suite après, elle a eu un petit garçon qui est décédé à la naissance. Et donc c'est la sœur de ma grand-mère qui a donc gardé sa nièce, ma tante. Et puis donc, comme cette grossesse a été un peu difficile et tout ça, et cet accouchement, donc ma tante n'était pas avec ses parents. Et puis après cette naissance, de nouveau elle a été enceinte et ma mère est née. Ça fait que pendant presque deux ans, la fille aînée n'a pas été avec elle quoi. Et puis après quand il a été question de reprendre, ma tante, mon arrière tante qui était célibataire, elle n'avait pas d'enfant et tout, elle s'est mise à pleurer, elle voulait la garder... elle s'en était accaparée, comme si c'était sa fille. Et puis on lui a laissé un peu plus, un peu plus et un peu plus et puis finalement, c'est elle qui l'a élevée. Et c'est vrai que finalement ça a créé de gros problèmes relationnels entre ma tante et mes grands-parents, enfin ses parents à elle parce qu'elle avait imaginé qu'elle avait été abandonnée par ses parents. »*

Ces pratiques se rapprochent de celle du don, fortement répandue dans l'Ancienne France. Ainsi, l'analyse d'Agnès Fine (1978), qui porte sur le récit des acteurs d'adoptions légales ou de fait dans les années 1900-1970, souligne l'importance des adoptions de neveux ou de nièces, pratiques qui se plaçaient dans un contexte de solidarités familiales. L'adoption plénière, votée en 1966, va d'ailleurs constituer une véritable rupture : « *Le don volontaire d'enfant est devenu impossible pour des raisons idéologiques et culturelles.* » (Fine, *op. cit.*, p. 82). La norme de l'amour maternel supplante l'idéologie lignagère et seules des « situations de détresse » autorisent ces pratiques. Le contexte culturel peut alors expliquer ces conduites et l'on peut très bien penser qu'elles correspondent aux générations les plus anciennes. Cependant, les raisons d'un hébergement ne sont pas toujours identiques. Ainsi Léon n'a pas

vécu avec son frère aîné : celui-ci a été confié à la garde de ses grands-parents maternels, sa mère ayant quelques problèmes de santé et ne pouvant s'occuper de tous ses enfants. Lucien, né en 1938 à l'aube de la Seconde Guerre mondiale, va être recueilli par une famille d'accueil. Sa mère travaille à Paris afin de subvenir aux besoins de sa famille tandis que son père est mobilisé. Comme il le souligne, cette situation n'est pas insolite.

*« Je vais être mis en nourrice, comme beaucoup de personnes à cette époque-là, je vais être mis en nourrice, en Dordogne. En Dordogne chez une femme. Ça se faisait beaucoup dans les familles paysannes qui prend des enfants en nourrice, qui a généralement des enfants d'assistance, ça s'appelait comme ça à l'époque, de l'assistance publique. Donc toute mon enfance, un peu grise. Un peu grise, mais sans que ça soit dramatique non plus, il n'y a pas un traumatisme particulier. »*

Henri, né en Afrique en 1941, est envoyée par sa mère en pension, à Paris, à l'âge de 11 ans. Comme il le remarque, plusieurs adolescents de sa génération ont suivi le même chemin. Lorsqu'il reviendra en Afrique pour finir ses études universitaires, il ne retournera pas vivre chez sa mère et son beau-père.

*« (...) De chez ma mère là, je suis parti je devais avoir 10-11 ans, mais à Paris. (...) Je n'ai jamais très bien compris pourquoi, enfin. Je sais pas, à l'époque, c'était la grande mode là dans les familles, enfin je parle en toute franchise, d'aller faire faire toutes les études secondaires en France quoi. Voilà, ça avait un côté prestigieux. Alors qu'il y avait un bon établissement il y avait quand même, c'était l'AOF, c'était tout de même un bon lycée, ça venait de partout. Mais enfin, bon, un côté un peu snob, oui, un fils en pension en France. Alors qu'il n'y avait aucune raison que je vienne ici je veux dire. Enfin je veux dire que j'étais bien avec tous mes amis, putain, je n'ai pas compris quand ma mère m'a dit allez hop ! Tu vas là-bas. Et là, je n'étais pas le seul de ma génération, il y en a eu plusieurs comme ça, je sais pas, il y a eu quelques années où c'était la mode quoi ! Bon alors c'était Paris ou Bordeaux ou Marseille, tout ça. Alors moi, comme mon beau-père avait de la famille ici, donc je me suis retrouvé à Paris ».*

Hervé, 60 ans, présente des similarités avec Henri et Lucien. Très tôt, il a été hébergé par une famille d'accueil, son père étant mobilisé et des difficultés financières ne permettant pas de le garder. Contrairement à Lucien, il gardera une image très sympathique de sa famille d'accueil qu'il présentera d'ailleurs comme son « premier père » et sa « première mère ». A 6 ans et demi, il rejoint sa mère, à Paris. Ses parents se séparent (ces derniers n'étaient pas mariés). Il va alors suivre toute sa scolarité (jusqu'au lycée) en pension, retournant chez son père et sa mère une fois sur deux le dimanche. C'est seulement à partir du lycée qu'il dira avoir « retrouvé » ou « trouvé » sa mère.

Si le contexte historique (la Seconde Guerre mondiale) peut expliquer ces situations, il n'est pas rare de voir certains enquêtés, plus jeunes, quitter le domicile de leurs parents de façon précoce. Nous avons vu que le frère cadet de Michèle avait été confié à la garde de ses grands-parents maternels. Sa mère, après s'être mariée et s'être installée dans le pays de son mari, en Afrique, va envoyer ses deux fils aînés en France, chez ses parents, afin qu'ils aient une meilleure scolarité (ses filles poursuivront quasiment toutes leurs études en Afrique). Ses fils, dont l'un a été également interrogé (Guillaume), ont donc vécu toute leur adolescence en pension, tandis qu'ils vivaient chez leurs grands-parents maternels le week-end. De même, lorsque Olivia s'installe en France pour y trouver un emploi, elle confie ses enfants à sa mère qu'elle verra une ou deux fois par an.

*« Et j'ai quitté la maison à 24 ou 25 ans, enfin quitté le pays. Oui, j'ai laissé les enfants, ils étaient tout petits et c'est elle [sa mère] qui s'est occupée d'eux. (...) Ben ça, il a fallu me séparer de mes enfants, et après j'allais les voir. Si je pouvais, deux fois par an, mais sinon j'y allais quand même tous les ans. Ma fille, elle est venue ici, elle a fait l'école d'hôtesse. Et elle*

*est restée ici, elle travaille à Orly. Mais mon fils, il n'a jamais voulu venir ici, il s'est marié là-bas, il est avec ses enfants, bon... Bon je passe le voir, mais j'ai été forcée de me séparer déjà quand ils étaient tout petits. Je ne sais pas si je me rendais bien compte étant donné mon âge aussi. C'était ma mère qui s'occupait, et j'étais tellement jeune que, c'est vrai que... maintenant je me rends plus compte qu'à l'époque. Je... qu'est ce que j'ai manqué. »*

## 2. Un indicateur de première coupure avec les parents

On le voit bien ici, l'analyse de la question de l'enquête « Proches et parents » demeure difficile, celle-ci intégrant une variété de processus, de comportements et de pratiques. Quitter ses parents pour une durée supérieure à un an a ainsi plusieurs acceptions. Qu'ont retenu les divers enquêtés comme critères ? Henri a quitté le domicile de ses parents pour une durée supérieure à un an à l'âge de 11 ans, afin d'aller en pension. Lucien rejoindra ses parents au retour de son père, mobilisé lors de la Seconde Guerre mondiale. Très vite, il retournera chez sa nourrice à 8 ans : ses parents ont divorcé et sa mère, ayant quelques difficultés à concilier vie familiale et professionnelle dans un premier temps, l'envoie dans son ancienne famille d'accueil. Il la rejoindra à l'âge de 14 ans. Le fils de Michèle a été confié à ses grands-parents maternels à 13 ans. Aujourd'hui, il a 39 ans et vit dans le même appartement que ses parents. Estime-t-il avoir décohabité à 13 ans ? Olivia en s'établissant en France remet ses enfants à sa mère. Comment ses enfants intègrent-ils cette donnée, sachant qu'ils n'ont pas quitté le domicile parental ? Déclareront-ils la date du départ de leur mère ou de chez leurs grands-parents ? Le terme et la définition de la décohabitation apparaissent comme un processus actif et choisi aux yeux des chercheurs et de la société. Or, l'examen de la question de l'enquête « Proches et parents » et des entretiens montre la diversité des situations : partir, quitter, décohabiter recouvrent plusieurs sens et perceptions et l'on n'est pas toujours acteur de cet événement. De plus, les familles recomposées réinterrogent ce concept de décohabitation du logement parental. Ainsi, il n'est pas rare que les enfants qui ont vécu le divorce et le remariage de l'un de leurs parents décident de changer de résidence pour une durée parfois limitée ou indéterminée. Agnès Martial (2000) observe ainsi le caractère inédit des recompositions familiales contemporaines où frères et sœurs circulent entre leurs résidences respectives et se rejoignent quelques jours par semaine ou par mois. « (...) parent et enfant, frère et sœur peuvent être séparés, vivant leur relation hors du temps et de l'espace uniques et quotidiens du foyer traditionnel ». L'exemple de Sarah (21 ans) et Myriam (26 ans) le montre bien. Toutes deux sont sœurs et ont été interrogées séparément (leur père a également réalisé un entretien). Myriam est l'aînée d'une fratrie de cinq enfants, dont deux demi-sœurs. Ses parents ont divorcé lorsqu'elle avait 6 ans. Très vite, elle va apprendre à vivre avec son beau-père considéré comme « responsable » de la séparation de ses parents. Des conflits naissant avec celui-ci, Myriam va rejoindre son père pendant une année. Myriam, Sarah et leur frère ont suivi le même chemin.

*« C'est vrai que tous les trois on a eu une période où on est parti. Mon frère est parti, ensuite c'est moi qui suis partie, et ensuite c'est Sarah qui est partie. C'est vrai que c'est comme ça, mais bon. Je me dis aussi que c'est, on partait parce qu'il y avait le beau-père qui nous embêtait, mais dans beaucoup de familles de divorcés, les enfants se disent à un moment, oh la la, chez maman ou chez papa, en fonction de là où ils sont gardés, c'est pas bien, c'est mieux chez l'autre, j'ai envie d'aller chez l'autre. Ils ont tous une période où de toute façon ils veulent aller voir comment ça se passe chez l'autre. » (Myriam).*

Départs confirmés par Sarah, interrogée ultérieurement, mais aussi par leur père, André, qui relatera ces périodes d'hébergement estimée comme « valorisantes ».

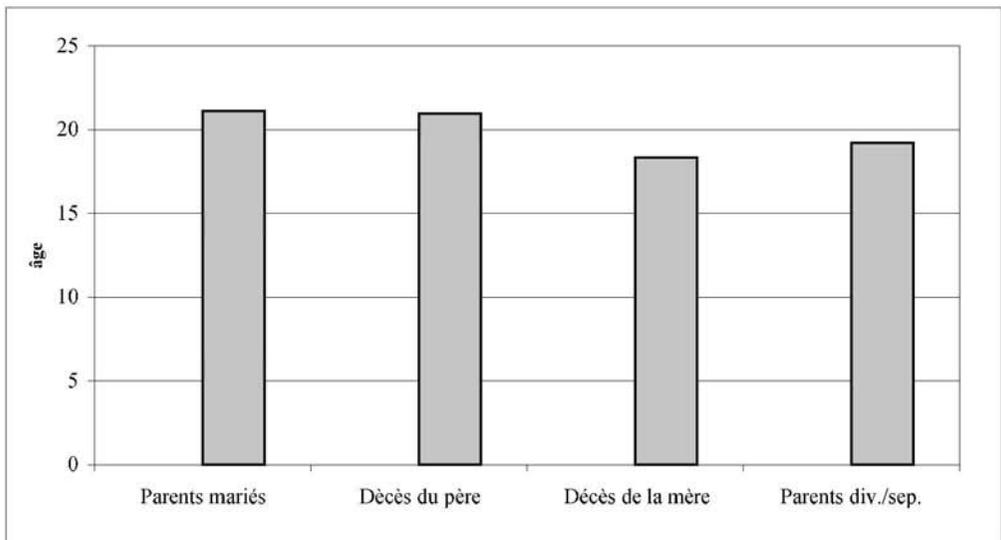
Dans le cas des familles recomposées et des ménages monoparentaux liés à un divorce, le logement parental se « multiplie ». Lequel doit-on prendre en compte ? Celui du parent gardien ou celui qui précède l'installation dans un logement indépendant ? La formulation de

la question de l'enquête « Proches et parents » ne permet pas d'entrevoir le choix des enquêtés. C'est ce qu'observe également Guy Desplanques. Ainsi, à partir de l'enquête « Famille » de l'INSEE réalisée en 1990, il note que « 47 % des enfants de 23 ans dont les parents vivent ensemble ont quitté le logement parental, 56 % des enfants dont la mère vit seule ont fait de même ». Il en conclut alors « il apparaît plus compréhensible que les enfants dont les deux parents ne vivent plus ensemble quittent le logement maternel plus rapidement que ceux dont les parents sont restés ensemble : parmi eux se trouvent en effet les enfants qui vivent avec leur père. » (Desplanques, 1993, p. 88). La collecte des données de l'enquête INSEE ne permet pas de distinguer si l'enquêté a pris son indépendance vis-à-vis de son père et/ou de sa mère.

Cette façon de mesurer la décohabitation reflète une certaine vision de la famille, la famille biparentale, valorisée et considérée comme la norme. Or, comme l'ont montrés les entretiens, on ne coréside pas toujours avec ses deux parents, ni même avec l'un de ses parents lors de son enfance et/ou de son adolescence. Comme le souligne Catherine Villeneuve-Gokalp, le départ de chez les parents constitue un processus nébuleux : les modalités et les calendriers se multiplient tandis que se développent des situations résidentielles transitoires, où se distinguent « l'absence », « la décohabitation » et « l'indépendance », d'où une définition de plus en plus complexe. Néanmoins, les résultats de l'enquête « Proches et parents » montrent que cette diversité et cette complexité ne semblent pas spécifiques aux jeunes d'aujourd'hui. Une lecture attentive des questionnaires « Biographies et entourage », notamment à partir de l'itinéraire résidentiel des enquêtés, mais aussi de la grille de composition des ménages et de la synthèse, renforce ces résultats. Elle fait également apparaître l'importance de périodes d'hébergement chez un membre de la famille, chez un proche, chez une autre personne, ou chez une nourrice, ainsi que la fréquence du pensionnat pour ces générations nées entre 1930 et 1950. Ainsi, si 54% des enquêtés ont grandi avec leurs deux parents géniteurs de 0 à 14 ans sans interruption supérieure à un an, 46% d'entre eux n'ont pas continuellement vécu avec leurs deux parents. Fait d'autant plus marquant, un quart d'entre eux ont passé au moins un an sans leur père et un an sans leur mère au quotidien (simultanément ou successivement) avant leur 15 ans (Lelièvre, Vivier, 2002). Ces questionnaires éclairent alors ces départs prématurés, pour une période plus ou moins longue : on connaît l'âge à la première coupure avec les parents, le lieu de résidence, mais également les individus avec lesquels l'enquêté a résidé. On dispose également des séquences de recohobitation, si elles ont lieu. L'enquête « Biographies et entourage » permet de retracer ces événements et ces trajectoires : elle confirme les résultats de l'enquête « Proches et parents », selon lesquels les parcours de vie familiale des enfants sont loin d'être linéaires.

Plutôt qu'un indicateur d'autonomie résidentielle, on peut considérer cette donnée comme un indicateur de première coupure avec les parents (une nouvelle cohobitation ayant pu intervenir ensuite), sans oublier que cela peut correspondre à un choix, à une volonté des enquêtés de quitter leurs parents pour s'installer ailleurs, mais également à des événements extérieurs, et que ce ne sont pas toujours eux qui quittent le foyer parental. Les entretiens illustrent ces premières coupures et insèrent ce phénomène dans une perspective dynamique. Toujours est-il que l'examen de la notion de décohabitation révèle une vision différente de la famille : les membres de cette cellule (frères et sœurs, mère, père) ne vivent pas toujours ensemble tout au long de leur enfance et de leur adolescence. Toutefois, ces conduites de « confiage » ou d'hébergement apparaissent plus fréquentes lorsque les parents sont divorcés ou séparés, lorsque l'un des parents est décédé au cours de la jeunesse des enquêtés, ou lorsque la mère travaille. Le graphique n°2 est à cet égard révélateur.

GRAPHIQUE 2 : ÂGE MOYEN AU DÉPART DU DOMICILE PARENTAL DES ENQUÊTÉS POUR UNE DURÉE SUPÉRIEURE À UN AN SELON LES ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX VÉCUS AU COURS DE LEUR JEUNESSE.



Sources : d'après l'enquête « Proches et parents », Ined, 1990, portant sur 1710 personnes ayant effectivement quitté le domicile parental pour une durée supérieure à un an.

Force est de constater une influence sur le calendrier de départ (ou de première coupure) des diverses situations familiales lors de l'enfance et de l'adolescence des individus. En moyenne, les enquêtés ont quitté le domicile parental pour une durée supérieure à un an à 20,9 ans. On note une coupure plus tardive avec les parents lorsque ces derniers sont demeurés unis par le mariage (21,1 ans), ou lorsque les enquêtés ont vécu le décès de leur père dans leur jeunesse (20,9 ans). Ce graphique illustre également les effets d'une séparation des parents sur l'âge moyen à la première coupure avec des contrastes très marqués selon la nature de la séparation observée : le divorce (19,2 ans) et le décès de la mère (18,3 ans) conduisent les enquêtés à se séparer plus jeunes que les autres du parent avec lequel il corésidait. *A contrario*, le décès du père ne semble pas avoir d'impact sur cette donnée. Néanmoins, des régressions logistiques ont mis en lumière un effet significatif de cet événement sur le risque de quitter ses parents pour une durée supérieure à un an avant 18 ans (et non pas avant 20 ans, ni après 22 ans). Cela peut s'expliquer par l'importance des individus qui ont été « séparés » de leur mère avant 18 ans. Après cet âge, leur comportement se rapproche de celui des autres enquêtés, contrairement à ceux qui ont vécu le divorce ou la séparation de leurs parents et ceux qui ont connu le décès de leur mère (graphique n° 1), lesquelles se différencient par un « départ » toujours plus précoce<sup>4</sup>. Il semblerait que ces chiffres traduisent des « accidents de parcours » pour ceux qui ont vécu le décès de leur père et non pas des conduites plus « autonomes », contrairement à ceux qui ont vécu le décès de leur mère ou la séparation/divorce de leurs parents. Néanmoins, ces statistiques ne nous éclairent pas sur le contenu des relations entre parents et enfants, ni sur les mécanismes d'un départ. Or, ce départ est un moment partagé avec tous les membres de la cellule familiale : il engage plusieurs protagonistes et non pas seulement celui qui part. Souvent étudiée à partir d'une trajectoire

<sup>4</sup> résultats validés par un modèle de régressions logistiques portant sur le rapport de risque que les enquêtés quittent le domicile parental pour une durée supérieure à un an avant 18 ans, avant 20 ans (âge médian au départ), et après 22 ans

individuelle (celle du décohabitant), la décohabitation est au cœur des liens familiaux. Une étude plus poussée à partir des entretiens réalisés afin d'en saisir la dimension relationnelle apparaît nécessaire (Clément, 2002).

Les entretiens que nous avons réalisés illustrent et éclairent des conduites qui peuvent paraître insolites. Or, elles ne le sont pas et ne l'ont pas été, comme en témoignent les résultats sur les générations nées entre 1930 et 1950. Ils mettent en évidence des pratiques d'hébergement provisoires ou définitives, s'apparentant à des formes de « don », de « circulation » des enfants, termes essentiellement apposés aux pays en voie de développement, plus rarement en France au 20<sup>ème</sup> siècle. Ils mettent en évidence que les interrogations sur la décohabitation parentale répondent à une vision normative de la famille où les membres de la cellule familiale résident toujours ensemble, et où le départ découle d'un choix des acteurs de cette étape. En ce sens, la décohabitation révèle nos propres perceptions de la famille, la famille biparentale qui suppose le départ de la famille d'origine, sous-entendu les parents. Comme le souligne François de Singly (1997), « *Tout se passe comme si la logique de l'institution familiale continuait à s'imposer, y compris auprès de ceux qui la contestent. Par commodité, par routine, ou pour de toutes autres raisons, on fait ainsi le plus souvent comme si des parents non séparés qui ont des enfants (non adultes) les élèvent sous le même toit, quelle que soit la durée effective de la cohabitation* ». Or, on a pu observer que la famille, contrairement à ce que l'on pouvait penser, n'est pas toujours caractérisée par la cohabitation de tous les membres qui la fondent : tous ne vivent pas sous le même toit, au même moment, le contexte historique et culturel ayant favorisé des périodes de coupure entre parents et enfants, qui se traduisaient parfois par des comportements de confiage (à un membre de la parenté ou à d'autres personnes). La relation entre parents et enfants n'était alors pas toujours effective, ce qui peut relativiser les discours actuels sur les effets perturbateurs de l'absence du père par exemple. À sa façon, la décohabitation, étudiée à partir des entretiens et sur plusieurs générations, remet en question la vision traditionnelle de la famille, décrite comme le foyer où co-résident les parents et les enfants à charge et se caractérisant par une indépendance vis-à-vis de la famille d'orientation des deux lignées. Ces citations soulignent également que les jeunes ne sont pas les seuls protagonistes de cet événement.

## BIBLIOGRAPHIE

- AURIAT N., 1996. Les défaillances de la mémoire humaine. Aspects cognitifs des enquêtes rétrospectives, Paris, INED/PUF, Travaux et documents, 136, 203 p.
- BLÖSS T., 1997. Les liens de famille. Sociologie des rapports entre générations, Paris, PUF, 157 p.
- BLÖSS T., FRICKEY A., GODARD F., 1990. « Cohabiter, décohabiter, recohabiter. Itinéraires de deux générations de femmes », *Revue Française de Sociologie*, n°31, pp. 553-572.
- BOURDIEU Pierre, 1978. « Classement, déclassement, reclassement », *Actes de la recherche en Sciences sociales*, 24, pp. 1-22.
- CLÉMENT C., 2002. La famille, ruptures et continuités à travers les générations, thèse de sociologie et démographie dirigée par Catherine Bonvalet, Paris X - Nanterre, 512 p.
- DESPLANQUES G., 1993. « Les familles recomposées en 1990 », in : *Les recompositions familiales aujourd'hui* ( MEULDERS KLEIN M.-T., THÉRY I. éds), Paris, Nathan, pp. 81-96.
- FINE A., 1998. « Le don d'enfant dans l'ancienne France », in : *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*, (FINE A. dir.), Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'homme, pp. 61-95.

- GOKALP C., 1981. Quand vient l'âge des choix. Enquête auprès des jeunes de 18 à 25 ans : emploi, résidence, mariage, Paris, INED/PUF, Travaux et Documents, Cahier n° 95, 180 p.
- LELIEVRE E., VIVIER G., 2002, « Les figures parentales dans "Biographies et entourage" », in : Enfants d'aujourd'hui, diversité des contextes. Pluralité des parcours, Colloque international de Dakar, 9-13 décembre 2002.
- MARTIAL A., 2000. Qu'est ce qu'un parent. Ethnologie des liens de familles recomposées. Thèse de doctorat d'anthropologie sociale et historique de l'Europe, sous la direction de FINE A., Toulouse II.
- POULAIN M. RIANDEY B. FIRDION J.-M., 1991. « Enquête biographique et registre belge de population : une confrontation des données », Population, 1, pp. 65-88.
- SINGLY F. DE., 1997. Habitat et relations familiales, Paris, Plan Construction et Architecture.
- VILLENEUVE-GOKALP C., 1997. « Le départ de chez les parents : définitions d'un processus complexe », Économie et Statistique, 304-305, pp. 149-162.
- VILLENEUVE-GOKALP C., 1997. « Faux départs et soutien familial », in : Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes. Séminaire international d'Aranjuez (27-30 septembre 1994), Paris, AIDELF-PUF, pp. 495-505.

### Méthodologie

Cette étude a été effectuée à partir d'entretiens que nous avons réalisés et de l'enquête « Proches et parents ». Quelques résultats sont également issus de l'enquête « Biographies et entourage ».

▲ La plupart des entretiens ont été réalisés à partir de l'enquête pilote « Biographies et Entourage », effectuée par questionnaires en juin 1998 et dirigée par Eva Lelièvre et Catherine Bonvalet. Cette enquête retrace la vie professionnelle, résidentielle et familiale des individus nés entre 1930 et 1950, générations pionnières, initiatrices de nombreuses transformations (notamment avec le développement du salariat des femmes) et charnières. Une centaine de personnes résidant à Paris et dans la banlieue parisienne, nées entre 1930 et 1950 a donc été sélectionnée par minitel. Lors de la passation du questionnaire, il leur était demandé s'ils accepteraient « de recevoir de nouveau un enquêteur pour un entretien plus libre sur le même sujet ». Quarante sept personnes avaient répondu de façon positive et acceptaient de rencontrer un nouveau membre de l'enquête. Par ce biais, nous avons disposé de 24 coordonnées. 17 personnes ont accepté de réaliser un entretien. Il était demandé à la fin de l'interview s'il était possible d'interroger d'autres membres de la famille (frères, sœurs, enfants, conjoints...). Nous avons ainsi interrogé cinq enfants. D'autres entretiens (au nombre de huit) émanent d'une enquête qui portait sur la décohabitation des jeunes du domicile parental, réalisée lors d'un mémoire de DEA. Ils constituent un matériau indispensable pour une réflexion sur les générations plus jeunes.

▲ L'enquête « Proches et parents » est une enquête effectuée par questionnaires auprès de 1946 personnes représentatives de la population française adulte, dirigée à l'INED en 1990 par Catherine Bonvalet, Dominique Maison, Hervé Le Bras et Lionel Charles. Des régressions logistiques ont été utilisées afin de valider les résultats relatifs à l'âge au départ du domicile des parents pour une durée supérieure à un an. En effet, l'enquête « Proches et parents » étant représentative de la population française adulte, les personnes enquêtées appartiennent à plusieurs générations, ce qui peut entraîner un effet de structure. Les régressions logistiques permettent alors d'isoler les variables explicatives et de mesurer leur effet toutes choses égales

par ailleurs. Les diverses variables intégrées dans nos modèles de régression logistiques comprennent des données sur l'environnement familial et sur les caractéristiques d'*Ego*. Ainsi, dans la première catégorie sont regroupés la PCS du père, l'expérience conjugale de la mère, l'activité de la mère, la taille de la fratrie, l'existence d'un veuvage du père. Dans la seconde, on retrouve : l'âge d'*Ego*, son sexe, son diplôme, son rang de naissance, s'il vit dans un milieu rural ou urbain.

▲ Plusieurs rapports de risque ont été construits. Un premier mesure le rapport de risque qu'*Ego* quitte le domicile de ses parents pour une durée supérieure à un an avant 18 ans, un second avant 20 ans (seuil qui correspond à l'âge médian au départ) et un troisième après 22 ans.

▲ L'enquête « Biographies et entourage » a collecté de mars 2000 à juillet 2001 2830 trajectoires d'entourage. Les personnes interrogées, âgées de 50 à 70 ans, appartiennent aux générations nées entre 1930 et 1950 et résident en Île de France.